

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 15 mai 2019 à 13 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

A-19-05-25

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-19-05-26

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-19-05-27

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 23 avril 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 23 avril 2019.

ADOPTÉE.

A-19-05-28

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-7-5 CONCERNANT LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil, du règlement numéro A-7-5 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro A-7 relatif à la tenue des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, à l'effet de modifier les dates de tenue des séances du conseil à compter de l'année 2020* et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-19-05-29

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE ET D'UN REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-01-043 confirmant la participation de l'agglomération de Mont-Laurier au transport adapté pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que l'avance accordée par la Ville représente environ 24 % des dépenses budgétées pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT le maximum de participation demandée aux municipalités par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, de prendre acte du dépôt des états financiers 2018 de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle, indiquant un remboursement à l'agglomération de Mont-Laurier de 13 791,08 \$, représentant le montant perçu en trop pour l'année 2018.

La contribution totale réelle de la Ville pour l'année 2018 passant ainsi au montant de 44 408,92 \$.

ADOPTÉE.

A-19-05-30

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS FINANCIERS ET LE TAUX GLOBAL DE TAXATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-12-744 adjugeant à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., le mandat pour l'audit du rapport financier et du taux global de taxation de l'exercice 2018 de l'agglomération de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT le rapport financier 2018 consolidé de la Ville, de type municipalité locale avec agglomération, déposé par l'auditeur à la trésorière de la Ville le 15 mai 2019, dans lequel celui-ci fait rapport de sa vérification au conseil, tel que prévu à l'article 108.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'accepter le rapport financier 2018 consolidé de la Ville, de type municipalité locale avec agglomération, pour l'exercice terminé le 31 décembre, tel que déposé par la trésorière à la présente séance.

De transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

A-19-05-31

TRANSFERT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - COÛTS EXCÉDENTAIRES DE RÈGLEMENTS ET PROJETS FERMÉS

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de financer, à même l'état des activités financières au 31 décembre 2018, les dépenses excédentaires des projets et règlements fermés à cette date;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'affecter, à même les activités financières 2018, la somme de 37 411,77 \$ afin de couvrir les dépenses excédentaires des projets et règlements ci-dessous mentionnés.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 37 411,77 \$ de l'état des activités financières à l'état des activités d'investissement pour servir de financement aux projets et règlements ci-dessous mentionnés, le tout, tel que démontré aux états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

Règlement A-63 Parc industriel de la Lièvre 37 411,77 \$

ADOPTÉE.

A-19-05-32

SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE RELATIVE À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UNE BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT l'entente relative au déneigement et à l'installation d'une borne sèche localisée près du 167, chemin Frédéric-Desabrais à Mont-Laurier intervenue entre l'Agglomération de Mont-Laurier et madame Ginette Melançon en date du 26 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser ladite entente au moyen d'un acte notarié;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer devant notaire, pour et au nom de l'Agglomération de Mont-Laurier, un acte de servitude réelle et perpétuelle consentie par madame Ginette Melançon à l'Agglomération de Mont-Laurier pour une prise de borne sèche localisée près du 167, chemin Frédéric-Desabrais à Mont-Laurier, et ce, aux termes d'un projet d'acte préparé par maître David Morin, notaire, lequel est joint à cette résolution pour en faire partie intégrante.

Les honoraires de Me Morin et les frais de publicité et de copies sont à la charge de l'Agglomération de Mont-Laurier.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-19-05-33

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire